

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° de division : 01-Montréal  
No de cour : 540-11-012561-256  
No de dossier : 41-3262960

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

**Studio Grande Échelle Inc.**, corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 4981 rue Louis-B.-Mayer, ville de Laval, province de Québec, H7P 0E5.

Débitrice

- ET -

**C.S. Adjami INC.**, 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

---

Avis est donné de ce qui suit:

1. **Studio Grande Échelle Inc** a fait cession de ses biens le 22<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2025, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 17 septembre 2025 à 13 h 00 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

**Identifiant de réunion Microsoft Teams :** 226 568 153 950 8

**Code secret Microsoft Teams :** NK3Nc9ka

**Identifiant de la conférence téléphonique :** 1-437-703-4265, 210 481 221#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à [notification@csadjami.ca](mailto:notification@csadjami.ca).

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 28<sup>ième</sup> jour d'août 2025.

C.S. ADJAMI INC.  
Syndic Autorisé en Insolvabilité  
Carl Adjami, CPA, CIRP, SAI  
Administrateur désigné  
3333 Boul. Graham, bureau 400  
Montréal, QC H3R 3L5  
Téléphone : 514-341-5511  
Télécopieur : 514-342-0589

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 540-11-012561-256  
No dossier: 41-3262960

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de  
Studio Grande Échelle Inc.  
de la ville de Laval, de la ville de Laval  
dans la province de Québec

Le présent acte fait le 21 août 2025  
entre

Studio Grande Échelle Inc.  
4981 rue Louis-B.-Mayer Laval  
Laval QC H7P 0E5  
ci-après nommé «le débiteur»

et

C.S.Adjami Inc.  
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Carl Adjami.

	21-August-2025	
Carl Adjami Témoïn	Date	Anaël Tremblay-Truchon Représentant du débiteur

District de: Québec  
 No division: 01 - Montréal  
 No cour: 540-11-012561-256  
 No dossier: 41-3262960

original  modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de  
 Studio Grande Échelle Inc.  
 4981 rue Louis-B.-Mayer, de la ville de Laval,  
 dans la province de Québec H7P 0E5

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 21 août 2025. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- |  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conditions du marché défavorables;    | <input type="checkbox"/> Variation du taux de change;                             | <input type="checkbox"/> Récession;                      | <input type="checkbox"/> Mauvais résultats financiers; | <input type="checkbox"/> Problèmes judiciaires (veuillez préciser); |
| <input type="checkbox"/> Manque de financement ou de capitaux; | <input type="checkbox"/> Compétition;   | <input type="checkbox"/> Restrictions réglementaires;    | <input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle;        | <input type="checkbox"/> Augmentation du coût des affaires;         |
| <input type="checkbox"/> Augmentation des coûts fixes;         | <input type="checkbox"/> Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; | <input type="checkbox"/> Échec de campagne de publicité; | <input type="checkbox"/> Problèmes personnels;         | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser);                 |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise gestion;                     | <input type="checkbox"/> Erreur de comptabilité;                                  | <input type="checkbox"/> Dettes fiscales;                | <input type="checkbox"/> Main d'œuvre;                 |   |

Détails pertinents :

[ Autre ] Conflit entre actionnaires entraînant l'incapacité de l'entreprise à poursuivre ses activités.

Actif (total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)	Passif (total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)
1. Espèces <span style="float: right;">0.00</span>	1. Créanciers garantis <span style="float: right;">19,300.00</span>
2. Dépôts en institutions financières <span style="float: right;">1.00</span>	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires <span style="float: right;">0.00</span>
3. Comptes à recevoir et autres créances	3. Créanciers non garantis <span style="float: right;">925,869.66</span>
Total <span style="float: right;">0.00</span>	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres
Estimation des créances qui peuvent être réalisées <span style="float: right;">0.00</span>	pouvant être <span style="float: right;">0.00</span>
4. Inventaire <span style="float: right;">0.00</span>	<b>Total du passif</b> <span style="float: right;"><b>945,169.66</b></span>
5. Aménagements, etc. <span style="float: right;">0.00</span>	Surplus <span style="float: right;">925,865.66</span>
6. Bétail <span style="float: right;">0.00</span>	
7. Machines et outillage <span style="float: right;">0.00</span>	
8. Immeubles et biens réels <span style="float: right;">0.00</span>	
9. Ameublement <span style="float: right;">0.00</span>	
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.) <span style="float: right;">0.00</span>	
11. Véhicules <span style="float: right;">0.00</span>	
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.) <span style="float: right;">0.00</span>	
13. Autres biens <span style="float: right;">19,303.00</span>	
<b>Total des lignes 1 à 13</b> <span style="float: right;"><b>19,304.00</b></span>	
Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit <span style="float: right;">100.00</span>	
Montant du capital payé <span style="float: right;">100.00</span>	
Solde souscrit et impayé <span style="float: right;">0.00</span>	
Estimation du solde qui peut être réalisé <span style="float: right;">0.00</span>	
<b>Total de l'actif</b> <span style="float: right;"><b>19,304.00</b></span>	
Déficit <span style="float: right;">-925,865.66</span>	
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13 <span style="float: right;">0.00</span>	

## Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif <sup>1</sup>	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
101	Dépôts en institutions financières	2600, boulevard Laurier, bureau 260, Québec, QC, G1V 4T3	<input type="checkbox"/>	Espèces en main - Chèques - 0090725 - Banque Nationale du Canada	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
501	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Mobilier de bureau	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
502	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Équipement spécialisé	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
503	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Taxes à recevoir	100.00	19,300.00	19,300.00	0.00	<input type="checkbox"/>
504	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Avance à un actionnaire	100.00	1.00	1.00	1.00	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>						<b>19,304.00</b>	<b>19,304.00</b>		

<sup>1</sup> Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

A.T.T

Anaël Tremblay-Truchon

21-août-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif <sup>2</sup>	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire <sup>3</sup>	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
1	9543-3454 Québec Inc	2370 Monet Laval QC H7E 0E5	Comptes à payer	NA		1,326.63	0.00	0.00	0.00	1,326.63			0.00	<input type="checkbox"/>
2	Agence du revenu du Québec	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	Taxes de vente	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
3	Anaël Tremblay	48 7e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac QC J0N 1P0	Prêts d'actionnaires	NA		15,952.00	0.00	0.00	0.00	15,952.00			0.00	<input type="checkbox"/>
4	Banque Nationale du Canada	Bureau 260, 2600 boulevard Laurier Québec QC G1V 4T3	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)	NA	14-fév-2025	510,500.00	19,300.00	0.00	0.00	529,800.00	503		-510,500.00	<input type="checkbox"/>
5	Bell Canada Business Attn: Insolvency Department	1 Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Aile E3 Verdun QC H3E 3B3	Comptes à payer	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
6	CMC Construction Mathieu	Charron 220 Chemin de la Grande-Côte local 102 Boisbriand QC J7G 1B5	Comptes à payer	NA		7,769.49	0.00	0.00	0.00	7,769.49			0.00	<input type="checkbox"/>

A.T.T

Anaël Tremblay-Truchon

21-août-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif <sup>2</sup>	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire <sup>3</sup>	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
7	CRA - GST/HST - Shawinigan-Sud Attn: Quebec Insolvency Intake Centre	Shawinigan - Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-sud QC G9P 5H9	Impôts d'entreprise	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
8	ÉNERGIR (formerly Gaz Métro) Attn: gcr@energir.com	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
9	Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement	3ème étage 140 boul Crémazie Montréal QC H2P 1C3	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
10	Isabelle Bernier	48 7e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac QC J0N 1P0	Prêts d'actionnaires	NA		17,108.00	0.00	0.00	0.00	17,108.00			0.00	<input type="checkbox"/>
11	Mario Lortie	2715-2818 boul. Laurier Québec QC G1V 0E2	Prêts d'actionnaires	NA		30,363.26	0.00	0.00	0.00	30,363.26			0.00	<input type="checkbox"/>
12	Plan A	4333 Autoroute des Laurentides Laval QC H7L 5W5	Loyer non payés	NA		74,491.62	0.00	0.00	0.00	74,491.62			0.00	<input type="checkbox"/>
13	Solotech Inc.	5200 Hochelaga Montréal QC H1V 1G3	Comptes à payer	NA		63,116.68	0.00	0.00	0.00	63,116.68			0.00	<input type="checkbox"/>

A.T.T

Anaël Tremblay-Truchon

21-août-2025

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif <sup>2</sup>	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire <sup>3</sup>	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclama-tions de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
14	TC&H Société de comptables professionnels agréés	200-8555, Boul. Henri-Bourassa Québec QC G1G 4E1	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)	NA		2,373.22	0.00	0.00	0.00	2,373.22			0.00	<input type="checkbox"/>
15	Tribut	2715-2818 boul. Laurier Québec QC G1V 0E2	Prêts d'actionnaires	NA		202,863.76	0.00	0.00	0.00	202,863.76			0.00	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>						<b>925,869.66</b>	<b>19,300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>945,169.66</b>				

<sup>2</sup> Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

<sup>3</sup> Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

Je, Anaël Tremblay-Truchon, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 21 août 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 21 août 2025, à Montréal en la province de Québec.

  
 Anaël Tremblay-Truchon



District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 540-11-012561-256  
No dossier: 41-3262960

**- FORMULAIRE 31 -**

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de  
Studio Grande Échelle Inc.  
4981 rue Louis-B.-Mayer, de la ville de Laval,  
dans la province de Québec H7P 0E5

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Adresse électronique: \_\_\_\_\_  
Nom ou poste de la personne contact: \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone de la personne contact: \_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de Studio Grande Échelle Inc. de Laval en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ [préciser le poste ou la fonction] de \_\_\_\_\_ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 22 août 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite.

*(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)*

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).*

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

**A. Réclamation non garantie au montant de \_\_\_\_\_ \$**

*(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)*

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

*(Cochez ce qui s'applique.)*

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 540-11-012561-256  
No dossier: 41-3262960

FORMULAIRE 31 — Suite  
Dans l'affaire de la faillite de  
Studio Grande Échelle Inc.  
4981 rue Louis-B.-Mayer, de la ville de Laval,  
dans la province de Québec H7P 0E5

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de \_\_\_\_\_ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de \_\_\_\_\_ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de \_\_\_\_\_ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 540-11-012561-256  
No dossier: 41-3262960

FORMULAIRE 31 — Fin

Dans l'affaire de la faillite de  
Studio Grande Échelle Inc.  
4981 rue Louis-B.-Mayer, de la ville de Laval,  
dans la province de Québec H7P 0E5

7. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas) (ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.  
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

**Avertissement** : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 540-11-012561-256  
No dossier: 41-3262960

- FORMULAIRE 36 -  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de  
Studio Grande Échelle Inc.  
4981 rue Louis-B.-Mayer, de la ville de Laval,  
dans la province de Québec H7P 0E5

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

\_\_\_\_\_  
3333 boul. Graham - Suite 400  
Montréal QC H3R 3L5

Courriel: [claims@csadjami.ca](mailto:claims@csadjami.ca); [reclamations@csadjami.ca](mailto:reclamations@csadjami.ca)



C.S.Adjani Inc.  
3333 boul. Graham, Bureau 400  
Montréal, QC  
514-341-5511  
[reclamations@csadjami.ca](mailto:reclamations@csadjami.ca)

Carl Adjani, CPA, PAIR, SAI  
Hugo Daoust, CPA, PAIR, SAI

## CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) ainsi que l'adresse courriel où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

### PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

### PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

### PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Indiquer la date depuis laquelle la créance est due (selon les termes de crédit ou les ententes régissant la créance) ainsi que la date à laquelle le dernier paiement a été reçu de la compagnie en faillite (ou du débiteur). Si votre créance est prescrite et que la compagnie en faillite (ou de débiteur) a renoncé à la prescription du montant (en d'autres termes, quelle accepte que la créance soit valide, nonobstant la date ou elle est prescrite), SVP indiquer cette date.

### PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, selon si la nature de sa créance correspond aux situations suivantes :
  - ❖ 136(1)(d) : Si vous êtes un employé, la différence entre le montant qui vous a été réellement payé l'article 81.3 et le montant qui vous serez réellement dû (jusqu'à concurrence de 2 000 \$);
  - ❖ 136(1) (d.01), 136(1) (d.02) : Si vous êtes un créancier garanti, le montant payé selon les articles 81.3, 81.4, 81.5 et 81.6 (priorité en faveur des employés)
  - ❖ 136(1) (d.1) : Montants qui vous sont dus à la suite d'une ordonnance du tribunal pour pension alimentaire ou allocation familiale;
  - ❖ 136 (1) (e) : Taxes municipales qui ne bénéficient pas d'une sûreté sur un immeuble;
  - ❖ 136 (1)(f) : Si vous êtes un locateur, un montant équivalent à 3 mois de loyer anticipé et 3 mois d'arriéré de loyer, dans la mesure où prévue au bail;
  - ❖ 136 (1)(g) : Frais légaux liés à une réclamation prouvable sous l'article 70(2);
  - ❖ 136 (1) (i) : Réclamations envers l'employeur pour accident du travail
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe B à la suite d'une résiliation du bail par le débiteur
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquaculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E (le montant maximal qui peut être réclamé selon l'article 81.3(8) ou 81.4(8) se limite à 2 000 \$ plus 1 000 \$ pour des dépenses encourues dans le cadre du travail)
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe G.
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

### PARAGRAPHE 7 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

### PARAGRAPHE 8 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
  - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
  - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.